

Couleur de facade dans un lotissement de plus de 30 ans

Par Nicoralie, le 18/04/2009 à 09:37

Bonjour,

Nous venons d'acheter une maison construite dans un lotissement il y a 31 ans...Mais maintenant ce lotissement ne fait plus office de "lotissement" comme nous avait dit le notaire..Plus aucun syndicat, chacun fait ce qu'il veut san consulter qui que ce soit...Bref, nous avons envie de faire la facade grise claire (tres tres pale) mais j'ai apelé la mairie qui m'a dit que les couleurs étaient imposées....(du blanc au ocre à légèrement rosé)... Mais j'ai entendu parlé qu'au bout de 30 ans de lotissement on pouvait faire ce qu'on voulait...Est-ce vrai ?

Merci